

Trophée régional 2010 des écoles de cyclisme : Règlement général

1) Date et lieu

L'organisation du Trophée Régional des Ecoles de Cyclisme (TREC) 2010 a été attribuée au **J C P P il se** déroulera sur le site de PLÉNEUF –Val –ANDRÉ), le dimanche 30 mai 2010.

2) Equipes participantes

L'épreuve organisée sous l'égide de la FFC, concerne les écoles de cyclisme des clubs bretons qualifiées à l'issue des Trophées Départementaux des Ecoles de Cyclisme organisés en 2010 dans les départements 22, 29, 35 .56

6 écoles par département sont sélectionnées ainsi que l'école lauréate en 2009, L' UC AURAY et l'école du **JCPPLURIEN** , club organisateur ; une sélection par département complète la liste des équipes participantes.

S'agissant d'une épreuve privilégiant l'aspect collectif, le Trophée Régional n'est pas ouvert à l'engagement individuel

3) Composition des équipes

Les équipes sont composées de 8 jeunes, 2 par catégorie d'âge, soit : 2 poussins ou poussines (nés en 2002 & 2003), 2 pupilles filles ou garçons (nés en 2000 & 2001), 2 benjamins ou benjamines (nés en 1998 & 1999), 2 minimes filles ou garçons (nés en 1996 & 1997).

Concernant les sélections départementales, afin de favoriser la participation des filles, elles devront présenter au minimum une fille par catégorie d'âge.

Le sur classement ne sera pas autorisé.

Chaque participant portera le maillot de son club ou de sa sélection.

4) Encadrement des équipes et contrôle des épreuves

Indépendamment du responsable d'équipe nommément désigné, chaque club devra, dans le but d'assurer le bon déroulement des épreuves, désigner 2 arbitres « Ecole de vélo » (ex commissaire C) minimum ou chronomètres. (Penser à se munir de chronomètres).

Leur identité et qualité seront déclarées sur le bulletin d'engagement.

5) Réunion des responsables et remise des dossards

La réunion des commissaires aura lieu à 8h précises sous le chapiteau des COTES D'ARMOR sur le parking Leclerc seront rappelés le règlement et les points importants de la journée.

Le responsable désigné par chaque équipe pourra retirer les dossards de ses coureurs à partir de 8h30 sous le chapiteau des COTES D'ARMOR sous le parking Leclerc. Il devra restituer les NOM des engagés absents avant le début des épreuves. Caution de 20 € pour les dossards

6) Epreuves

Participation aux différentes épreuves en fonction de la catégorie d'âge :

Poussins ou poussines (2002 & 2003) : Vitesse-adresse-route

Pupilles filles ou garçons (2000 & 2001) : Vitesse-cyclo-cross-route

Benjamins ou benjamines (1998 & 1999) : Vitesse-cyclo-cross-route

Minimes filles ou garçons (1996 & 1997) : Vitesse-cyclo-cross-route

Début des épreuves à 9h00

7) Engagements

Les engagements sont à faire parvenir au plus tard le lundi 10 mai 2010, à Mme Françoise Margraff Responsable de la JCPP Lot du Bourrichot – 22240 Plurien

Tél. 02 96 72 41 06 Email. Margraff.francoise@orange.fr

8) Classements et récompenses

Les résultats seront proclamés lors d'une cérémonie de clôture qui aura lieu sous le chapiteau sur le parking du centre Leclerc et débutera 1h environ après la fin des épreuves sur route.

8.1 Classement général par équipes

Pour participer au classement général, les équipes devront être représentées dans chaque catégorie d'âge avec un minimum de 6 participants.

Le classement se fera, pour chaque catégorie, sur les 6 meilleures places dans chaque épreuve (1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 points...) de vitesse et sur route sachant que les compétitions d'adresse et de cyclo-cross sont combinées dans une seule et même épreuve.

8.2 Classement individuel

Un classement individuel par catégorie (Filles et Garçons distincts) sera établi.

8.3 Récompenses

L'équipe déclarée vainqueur du « Trophée Régional des Ecoles de Cyclisme » sera l'équipe qui aura marqué le moins grand nombre de points. Elle se verra attribuer un Trophée offert par la JCPP. Chaque jeune licencié composant l'équipe recevra une écharpe estampillé « Trophée Régional des Ecoles de Cyclisme » ainsi qu'une médaille distinctive offerts par le Comité de Bretagne.

Les équipes classées deuxième et troisième recevront chacune un trophée offert par la JCPP et leurs représentants ayant participé recevront chacun une médaille distinctive offerte par le Comité de Bretagne.

Les autres équipes participantes recevront chacune un trophée offert par la JCPP.

A chaque vainqueur des classements individuels (8) sera remise un maillot offerte par le Comité de Bretagne et un Trophée estampillé attribué par la **JCPP**.

Les jeunes classés 2^{ème} & 3^{ème} de chaque catégorie recevront une coupe offerte par la JCPP.

9) Réclamations

Seuls les responsables désignés des écoles de cyclisme participantes sont habilités à solliciter les membres du jury ou les arbitres, identifiables par le port d'un badge distinctif, en cas de litiges ou de contestations. Aucune remarque intempestive de la part des parents, supporters ou autres à l'encontre des arbitres, dirigeants ou autres bénévoles ne sera tolérée.

Tout manquement se traduira par une pénalité de 60 points de l'équipe fautive.

Les membres du jury et les arbitres se réuniront en fin de matinée et à l'issue des épreuves sur route pour examen des litiges éventuels avant l'établissement des classements définitifs.

10) Sécurité

La prise en charge des premiers secours sera assurée par les secouristes.

La présence de tout jeune participant en dehors de la zone sécurisée par l'organisation sera considérée sous la responsabilité des éducateurs de son club, ou de ses parents si ceux ci sont présents lors de cette manifestation sportive.

11) Adhésion au règlement

L'inscription, établie par le club, des jeunes coureurs et des encadrants par l'intermédiaire du bulletin d'engagement, entraîne l'approbation du présent règlement.

12) Composition du jury

Le jury sera désigné par la commission régionale des arbitres et la commission régionale des jeunes sur proposition de cette dernière.